



Photographies retouchées

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PROFESSIONNELS
AGRICULTEURS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 1^{er} janvier 2026

CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des Professionnels, Agriculteurs et Associations de proximité en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Caisse d'Epargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence:

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Vous pouvez également vous la procurer auprès du Conseiller clientèle de votre agence Caisse d'Epargne ou directement sur le site internet [^{\(1\)}](http://www.caisse-epargne.fr)
- Nous vous laissons le choix de souscrire les produits ou services que vous souhaitez associer à votre compte courant soit dans le cadre d'une offre groupée de services ou soit dans le cadre d'un achat à l'unité.

Votre agence Caisse d'Epargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet:
[^{\(1\)}](http://www.caisse-epargne.fr)**

Nota: Les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA** la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2026).

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

SOMMAIRE

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



Artisan et Commerçant - Libre Convergence Écureuil +	6
Franchisé - Franchise & Vous +	6
Viticulteur - Vitilis +	6
Agriculteurs - Agri Convergence	6
Profession Libérale - Labelis +	6
Parcours Confiance Pro +	6
SCI professionnelle, GFA, GFV	6
Association de proximité - Assoc Proxi	6
Service de gestion courante coopératives scolaires rattachées à une OCCE	6
Forfait syndicat de copropriété	6
Services bancaires de base	7
Les offres groupées de services en arrêt de commercialisation	7

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	8
Les frais et commissions de mouvement	8
Les autres frais et services	9
Les dates de valeur	9
Les oppositions	9

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention	10
Les incidents liés aux chèques ...	10
Les incidents liés aux prélèvements	10
Opérations particulières	10

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	11
Les chèques	11
Les cartes de paiement	12
Les virements	13
Les prélèvements SEPA/ TIP SEPA reçus	14
Les effets de commerce	15
Services SEPAmail	15

5 LES ASSURANCES



Assurance perte vol de moyens de paiement	16
Assurance dépôt de recette	16
IARD (incendies, accidents et risques divers)	16
Prévoyance	16
Retraite	16
Santé	16

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Internet Pro/ CE Net Comptes	17
Service gestion de factures	17
Pulceo Connect	18
Webprotexion	19
Alertecureuil Pro	19
Sécurisation des opérations en ligne	19

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE Net Remises	20
Service gestion de factures	21
CE Net EDI (EBICS)	22
Pulceo	22
Autres protocoles d'accès PE SIT, SWIFTNET, SWIFTNET FILEACT OU FIN (MT940 ET 101)	23
Autres prestations	23

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique.....	24
Les terminaux de paiement électronique (TPE).....	24
Tap to Pay	24
HEOH	24
CE Boost Pay Business.....	25
Oney Proxi	25
E-commerce	25
Éditeur de lecteur chèque	25

9 LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce	26
Jedeclear.com	26
Avance et gestion du tiers payant.....	26
E-facturation.....	26

10 FINANCEMENTS



Financement bancaire court terme.....	27
Engagement par signature	28
Financement des investissements	28
Assurance des emprunteurs.....	29
Les garanties.....	29
Les autres services liés au crédit.....	30

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale	31
----------------------------	----

12 LES PLACEMENTS



Epargne bancaire.....	32
Epargne financière.....	33
Comptes-titres ordinaires	33

13 LES AUTRES SERVICES



Frais de recherche	36
Frais de succession.....	36
La location de coffres.....	36

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Le change manuel	37
Les opérations par virements internationaux	37
Retraits d'espèces en devises	37
Paielements par carte	37
Opérations par chèques	38

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique.....	39
Nos partenaires.....	41

16 LES NUMÉROS UTILES



.....	42
-------	----

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation.....	43
Votre recours en médiation.....	43

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES



DÉFINITION: L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel: par exemple chèque⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurances des moyens de paiement⁽²⁾⁽³⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN ET COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE ÉCUREUIL +

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS +

> VITICULTEURS - VITILIS +

> AGRICULTEURS - AGRI CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	33,00 €/mois	38,50 €/mois	
Débit différé	30,00 €/mois	35,50 €/mois	39,50 €/mois

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS +

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	27,50 €/mois	33,00 €/mois	
Débit différé	24,50 €/mois	30,00 €/mois	34,00 €/mois

> PARCOURS CONFIANCE PRO +

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	27,50 €/mois	33,00 €/mois
Débit différé	24,50 €/mois	30,00 €/mois

> SCI PROFESSIONNELLE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

• Forfait⁽⁴⁾ 11,20 €/mois

> GFA⁽⁵⁾, GFV⁽⁶⁾

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

• Forfait⁽⁴⁾ 11,20 €/mois

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal et sur le Bouquet Liberté. Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> ASSOCIATION DE PROXIMITÉ - ASSOC PROXI

• Forfait⁽⁴⁾ 7,20 €/mois

> SERVICE DE GESTION COURANTE COOPÉRATIVES SCOLAIRES RATTACHÉES À UNE OCCE

• Forfait⁽⁷⁾ 4,10 €/mois

> FORFAIT SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

• Forfait⁽⁴⁾ 6,20 €/mois

1. Service gratuit à l'unité. 2. Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances. 3. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur. 4. Hors carte. 5. GFA: Groupement Foncier Agricole. 6. GFV: Groupement Foncier Viticole. 7. Hors banque à distance et hors carte.

Services inclus dans les offres groupées de services	Libre Convergence Écureuil + Franchise et vous + Vitis + Labelis + Agri Convergence	Parcours Confiance Pro +	GFA GFV	SCI PRO	ASSOC PROXI
Carte Visa Business ⁽¹⁾	✓	✓	-	-	-
Frais de tenue de compte	✓	✓	✓	✓	✓
Chéquier et frais d'envoi de chéquier par courrier simple	✓	✓	✓	✓	✓
Relevés de compte mensuel ou décadaire	✓	✓	✓	✓	✓
Abonnement à des services de banque à distance (DEI PRO ou CE Net Comptes)	✓	✓	✓	✓	✓
Assurance moyens de paiement Pro Plus	✓	-	-	-	✓
Service de dépôt SécurExpress coupe-file et toutes options	✓	✓	✓	-	✓
Assurance SécurExpress ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓	✓

➤ SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

Services bancaires de base comprenant..... **Gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES EN ARRÊT DE COMMERCIALISATION

➤ ARTISAN ET COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE ÉCUREUIL

➤ FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

➤ VITICULTEURS - VITILIS

- Forfait⁽³⁾ 33,00 €/mois

➤ PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

- Forfait⁽³⁾ 27,50 €/mois

➤ AUTO-ENTREPRENEUR

- Forfait⁽³⁾ 24,50 €/mois

➤ AUTO-ENTREPRENEUR +

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	24,50 €/mois	29,50 €/mois
Débit différé	21,50 €/mois	26,50 €/mois

➤ ASSOCIATION - ASSOCIATIS ESSENTIEL

- Forfait⁽³⁾ 12,50 €/mois
- Compte particulier sans forfait transformé en compte professionnel..... 9,50 €/trimestre

1. Pour toute autre carte, se référer aux conditions tarifaires en vigueur. 2. SécurExpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350663860 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Voir conditions générales ou notices d'informations. 3. Hors carte.

2 LE COMPTE COURANT



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant..... **Gratuit**
- Domilis Pro..... **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	25,00 € / trimestre	Gratuit
Bi-mensuelle	15,00 € / trimestre	Gratuit
Décadaire	20,00 € / trimestre	Gratuit
Journalière	70,00 € / trimestre	Gratuit
Relevé supplémentaire	5,00 € / relevé	Gratuit

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence..... **10,10 €/relevé**
- Demande d'ajout de RIB en agence/par téléphone⁽¹⁾..... **25,00 €**
- Clôture de compte courant ou d'offre groupée de services (forfait)..... **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte (hors offre groupée de services)..... **60,00 €/trimestre**
- Frais de tenue de compte Associations de proximité..... **6,50 €/trimestre**
(hors offre groupée de services)
- Frais de tenue et de gestion de compte Inactif⁽²⁾ **30,00 €/an**
dans la limite du solde créditeur du compte
Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable
 - clients détenteurs de financement..... **100,00 €/an**
 - clients non détenteurs de financement..... **50,00 €/an**
- Commission de fusion de compte (par compte et par arrêté)..... **8,50 €/trimestre**
- Commission de mouvement..... **0,20 % maximum**
 - avec un minimum de perception
pour les comptes courants détenus par un Professionnel **20,00 €/trimestre**
 - avec un minimum de perception
pour les comptes courants détenus par une Association **5,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement: elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par Caisse d'Epargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable: prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

1. Coût selon opérateur.

2. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

• Frais par recherche d'adresse inconnue (PND : pli non distribué).....	39,70 €
• Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne).....	Gratuit
• Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes	TVA 177,00 €
• Ouverture Compte Française des Jeux.....	Gratuit
• Ouverture Compte PMU (Paris Mutuel Urbain).....	Gratuit
• Convention séquestre ⁽¹⁾	1 % du capital séquestré mini 85,00 € - maxi 165,00 €
• Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs.....	83,00 €/an
• Frais de relance pour non remise de documents comptables et fiscaux.....	15,00 €/an
• Frais de recherche de documents comptables et fiscaux non remis.....	140,00 €/an
• Délivrance d'attestations diverses	TVA 25,00 €/attestation
• Lettre chèque.....	Nous consulter

> LES DATES DE VALEUR

• Chèque émis.....	J ⁽²⁾
• Remise de chèque(s) compensable en France.....	J + 1 ouvré ⁽³⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	
• Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte Epargne.....	10 jours ouvrés ⁽³⁾
• Virement reçu.....	J ⁽²⁾
• Virement émis	J ⁽²⁾
• Prélèvement reçu.....	J ⁽²⁾
• Prélèvement émis	J ⁽²⁾
• Versement d'espèces, dépôt au guichet.....	J ⁽²⁾
• Retrait d'espèces.....	J ⁽²⁾
• Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat.....	J ⁽²⁾
- Débit différé	J ⁽²⁾
• Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance).....	E + 4 calendaires ⁽⁴⁾
• Remise d'effet à l'escompte.....	J + 1 calendaire ⁽⁴⁾

DÉFINITION: La date de valeur

C'est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

> LES OPPOSITIONS

• Frais d'information préalable pour opposition (blocage)	Gratuit
de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire	
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	Gratuit
par le titulaire	
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait	54,00 €
de carte bancaire pour usage abusif	
• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à un incident	10,00 €
de paiement par carte	
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte,.....	Gratuit
vol ou usage frauduleux	
• Frais d'opposition de chèque par l'émetteur.....	20,40 €/chèque
• Frais d'opposition de chéquier par l'émetteur.....	33,10 €/chéquier

1. Selon article 55 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.

2. J : date de comptabilisation

3. Jour effectivement travaillé par la Banque : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

4. Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

- Frais par opération..... **9,90 €**
dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

DÉFINITION: Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexacts, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision..... **10,00 €**
maximum 1/jour⁽¹⁾
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant:
 - les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision: envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - les frais de dossier
 - les frais de rejet de chèque
 - les frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - les frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - la déclaration Banque de France
 - les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - les frais de délivrance du certificat de non-paiement
 - les frais de blocage de provision pour régularisation
 - les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - pour un chèque < ou égal à 50 €..... **20,10 €/rejet⁽²⁾**
 - pour un chèque > à 50 €..... **40,10 €/rejet⁽²⁾**

dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction bancaire..... **20,00 €**
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction **15,00 €**
d'émettre des chèques

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision..... **10,00 €**
maximum 1/jour⁽³⁾
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant: ⁽⁴⁾
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision,
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
 - prélèvement < à 20 €..... **montant de l'opération**
 - prélèvement > ou égal à 20 €..... **10,10 €⁽²⁾**

dans la limite d'un plafond journalier unique de 40,00 €

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **10,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé **Gratuit**
envoi en recommandé
- Frais par saisie attribution, saisie conservatoire **126,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur..... **10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond fixé à 83,33 €⁽⁵⁾**

1. En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet. 2. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément. 3. En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet. 4. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen. 5. Ces frais ne sont pas soumis à la TVA.

4 LES OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**
(opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice)
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Hauts de France **3,00 €**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

	DAB
Dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit
Dans un autre établissement situé dans la zone euro avec une carte de paiement internationale (à partir du 4 ^e retrait dans le mois)	1,00 €/retrait

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces ≥ 50,00 € **Gratuit**
- Dépôt d'espèces < 50,00 € **10,00 €/remise**
- Service de dépôt SécurExpress toutes options **13,25 €/trimestre**
Service coupe-file + assurance⁽¹⁾ : dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle.
- Service de dépôt SécurExpress coupe-file **6,40 €/trimestre**
- Carte de dépôt SécurExpress **1^{re} carte gratuite**
- Carte de dépôt SécurExpress supplémentaire ou refabrication **11,00 €/carte**
- Réédition du code carte de dépôt SécurExpress **9,75 €**
- Traitement des écarts de comptage **35,00 €/remise**
- Gestion monnaie métallique **Nous consulter**

REMISES D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Nous consulter**

> LES CHÈQUES

- Délivrance de chéquier en agence **Gratuit**
- Frais de renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Carnet de remises de chèques **Gratuit**
- Frais d'émission d'un chèque de banque (hors Livret A) **15,85 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non-retrait **10,15 €/destruction**
dans les 2 mois suivant la mise à disposition
- Frais d'envoi de chéquier
 - envoi par courrier simple **3,10 €/envoi**
 - envoi par recommandé avec A/R (à la demande du client) **9,10 €/envoi**
- Bordereau de remise de chèques (format A4) **4,40 €/bordereau**
- Photocopie du recto du chèque **19,85 €/unité**

CHÈQUES REMIS

- Remise de chèque(s) compensable(s) en France⁽²⁾ **Gratuit**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**

1. L'assurance n'est pas soumise à la TVA. SécurExpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris, N° SIREN 350 663 860 - Siège social: 88 avenue de France - 75013 Paris. Voir conditions générales ou notices d'informations.

2. La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut en refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparaît sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte courant.

➤ LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement international	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business Associatis	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	67,00 €/an	67,00 €/an	67,00 €/an	156,00 €/an	-
Débit différé	-	-	60,00 €/an	146,00 €/an	254,00 €/an

- Service e-Cartes⁽¹⁾ 1,75 €/mois
- Carte Corporate Nous consulter
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽²⁾ Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽²⁾ Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽²⁾ Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY!⁽²⁾ Gratuit
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay⁽¹⁾⁽²⁾ Gratuit

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro Gratuit

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Frais de destruction de carte en cas de non-retrait dans les 3 mois suivant mise à disposition 7,50 €/destruction
- Frais d'envoi de carte en recommandé (à la demande du client) 9,10 €/envoi
- Refabrication de carte avant échéance 17,60 €
- Réédition du code confidentiel carte en agence 12,90 €
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽³⁾ Gratuit

	En agence / par téléphone ⁽⁶⁾	Via internet ⁽⁷⁾
Modification temporaire ⁽⁴⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements ⁽⁵⁾	16,50 €	Gratuit

- Remise de carte en agence Gratuit

CARTE DE PAIEMENT EN ARRÊT DE COMMERCIALISATION

- Carte de retrait Associatis 29,00 €/an

1. Sous réserve de commercialisation.
2. Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.
3. Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque ou, dans le cas où c'est votre entreprise qui est abonnée, d'avoir accès à l'espace de banque à distance de votre entreprise, d'avoir téléchargée la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pro pour CE net.
4. Pour une durée de 30 jours.
5. Sous réserve d'acceptation de la Caisse d'Epargne.
6. Coût selon opérateur.
7. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès, uniquement sur DEI PRO.

> LES VIREMENTS

VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ par téléphone ⁽¹⁾	Via internet ⁽²⁾	Par télétrans- mission ⁽³⁾
Frais par virement de compte à compte détenus en Caisse d'Épargne			
- virement classique occasionnel	2,50 € Gratuit	Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit
- virement classique permanent			
Frais par virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	5,00 €	Gratuit	0,22 €
Virement occasionnel à partir d'un compte épargne du client vers un compte courant dont il est titulaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Frais par virement SEPA classique permanent vers une autre banque	2,50 € à la mise en place + 1,70 €/virement	Gratuit	-
Frais par virement instantané occasionnel (SCT Inst.)	-	Gratuit	-
Frais par virement SEPA Spécial (URSSAF, TVA...)	-	-	0,40 €
Virement SEPA instantané via EDI	-	-	0,40 €
Frais par virement SEPA Jour (demande avant 10 heures, effectué dans la journée)	25,00 €	-	0,40 €
Frais par virement SEPA Tiers urgent (demande avant 14 heures, effectué dans l'heure)	34,00 €	-	7,00 €
Frais par remise de virements de trésorerie (VSOT)	-	-	16,00 €
Frais par virement de trésorerie (VSOT) France ou zone SEPA	34,00 €	-	7,95 €
Frais par remise de virements confirmée par fax/e-mail et sur autorisation de la Caisse d'Épargne ⁽⁴⁾	-	-	50,00 €
Frais par remise de virements confirmée par lecteur carte à puce ou certificat électronique	-	-	1,90 €
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	15,75 € /opération	-	-
Ajout d'un RIB TVA	25,00 €	Gratuit	Gratuit

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique
Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne..... **Gratuit**
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission..... **Gratuit**
- Virement occasionnel à partir du compte épargne du client vers un compte
courant dont il est titulaire..... **Gratuit**

VIREMENTS SEPA REÇUS

	En agence/ par téléphone ⁽¹⁾	Via internet ⁽²⁾
Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit	Gratuit
Réception d'un virement instantané	Gratuit	Gratuit
Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro	Gratuit	Gratuit

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

- Solution Bridge⁽⁵⁾..... **Nous consulter**
Solution d'initiation de virement par API, instantané ou classique selon les cas.

1. Coût selon opérateur.
2. Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.
3. Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires de services d'initiation de paiement (API) s'appuieront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).
4. En arrêt de commercialisation.
5. Solution Bridge de Perspectiveev, proposée par la Caisse d'Épargne. Perspectiveev, société par actions simplifiées au capital social de 765691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée – 75011 Paris.

➤ LES PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION: Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA.

Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat: l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION: Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En agence/ par téléphone ⁽¹⁾	Via internet ⁽²⁾	Par télétrans- mission ⁽³⁾
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	Gratuit	Gratuit	-
Frais de mise en place et d'enregistrement d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprises	15,00 €	-	-
Frais par retrait de consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) ⁽⁴⁾	15,00 €	-	-
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/ modification) - autorisés (liste blanche) - non autorisés (liste noire)	15,75 € 26,00 €	-	-
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou périodicité de prélèvement	15,75 € / opération	Gratuit	-
Frais par remise de prélèvement - confirmé par lecteur carte à puce ou certificat électronique	-	-	1,90 € / remise
Frais par opération de prélèvement - prélèvement SEPA - prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	-	-	0,40 € 0,40 €
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	-	-	1,70 €
Remise de prélèvements confirmée par fax/e-mail et sur autorisation de la Caisse d'Epargne ⁽⁵⁾	-	-	50,00 € /remise
Frais par prélèvement SEPA représenté automatiquement ⁽⁶⁾ TVA	-	-	0,65 € / opéra- tion

- Demande d'ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **50,00 €**
L'émission de prélèvements SEPA n'est possible que via la souscription à un service d'échange de données informatisées, voir cette rubrique.
- Révocation d'un ou plusieurs prélèvements avant échéance **Gratuit**
- Opposition à durée déterminée tout prélèvement SEPA **30,50 €**
- Frais de recherche de preuve pour contestation
sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **TVA** **19,00 €**
- Frais de recherche de preuve pour contestation sur prélèvement
non autorisé par le client **Gratuit**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **TVA** **14,58 €**

1. Coût selon opérateur.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

3. Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4. Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

5. En arrêt de commercialisation.

6. Sous réserve de commercialisation.

> LES EFFETS DE COMMERCE

Traitement des effets de commerce au débit du compte	En agence	Par télé-transmission ⁽¹⁾
Sans la convention de paiement sauf désaccord		
Paieement d'un effet confirmé par courrier ou mail	20,00 €/effet	-
Paieement d'un effet confirmé par le client (banque à distance)	-	Gratuit
Avec convention de paiement sauf désaccord		
Rejet d'un effet confirmé par courrier ou mail	20,00 €/effet	-
Rejet d'un effet confirmé par le client (banque à distance)	-	Gratuit

Traitement des effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte	En agence	Par télé-transmission ⁽¹⁾
Effet remis - support papier		
Frais de remise de bordereau	7,50 €/remise	-
Frais par effet remis	5,50 €/effet	-
Effet remis - télétransmis		
Frais de remise d'effet(s)	-	1,90 €/remise d'effets
Frais par effet remis	-	0,50 €/effet

Autres opérations sur effet	En agence	Par télé-transmission ⁽¹⁾
Frais effet domicilié non avisé (bon à payer)	10,00 €/effet	-
Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, changement de RIB ou montant, modification mode de remise, remboursement anticipé de billet financier	20,00 €/effet	-
Frais effet remis à l'encaissement ou à l'escompte revenu impayé (support papier ou télétransmis)	20,00 €/effet	20,00 €/effet
Frais levée de BDF	35,00 €/effet	-
Frais d'avis de domiciliation sur effet	20,00 €/effet	-
Effet remis à l'encaissement revenu impayé	-	20,00 €/effet
Frais de recherche sur effet		
Effet ≤ 1 an TVA	20,00 €/effet	-
Effet > 1 an TVA	35,00 €/effet	-

> SERVICES SEPAMAIL⁽²⁾

- Demande de règlement..... Nous consulter
 - abonnement au service
 - demande de règlement
- Vérification de coordonnées bancaires..... Nous consulter
 - abonnement au service
 - demande de vérification

1. Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.
2. En arrêt de commercialisation.

5 LES ASSURANCES



➤ ASSURANCE PERTE VOL DE MOYENS DE PAIEMENT

DÉFINITION: L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

- Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an/compte**
- Assurance Moyens de Paiement des associations et organismes à but non lucratif⁽²⁾ **16,30 €/an/compte**

➤ ASSURANCE DÉPÔT DE RECETTE

- SécurExpress Assurances⁽¹⁾⁽²⁾ **27,40 €/an**
Contrat d'assurance qui garantit le dépôt de la recette professionnelle.

➤ IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

- Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
L'assurance Multirisque Professionnelle est un ensemble de garanties d'assurances adaptées qui protège vos biens professionnels (locaux, matériels, marchandises, stocks...) et votre activité en cas de sinistre.
- Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
L'assurance Auto des Professionnels qui s'adapte à votre activité pour vous sentir serein lors de vos déplacements professionnels.
- Télésurveillance⁽⁴⁾ **Nous consulter**

➤ PRÉVOYANCE

- Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.
- Protection Homme Clé⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.
- Protection de l'Activité Professionnelle (PAP)⁽²⁾⁽⁷⁾⁽⁸⁾ **Nous consulter**
Contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'arrêt total ou temporaire d'activité du fait d'un dommage matériel atteignant le local professionnel ou de l'incapacité de la ou des personnes clés suite à un accident ou une maladie.

➤ RETRAITE

- Millevie PER⁽²⁾⁽⁹⁾ **Nous consulter**
Plan d'Épargne Retraite individuel.

➤ SANTÉ

- Garantie Santé Côté pro⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**
Complémentaire santé individuelle.
- Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽¹⁰⁾ **Nous consulter**
Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

1. Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et SécurExpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances. 2. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. 3. L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. 4. Prestation assurée par Verisure. 5. Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. Adhésion soumise à des formalités médicales. Des limites d'âge s'appliquent. 6. Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente. 7. Protection de l'Activité Professionnelle et Garanties Santé Côté Pro sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. 8. En arrêt de commercialisation. 9. Millevie PER est un contrat d'assurance vie multisupport libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, auprès de l'assureur BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. 10. Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ÉCUREUIL INTERNET PRO / CE NET COMPTES⁽¹⁾

DÉFINITION: Direct Écureuil Internet Pro et CE net Comptes

Direct Écureuil Internet Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

- Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors offre groupée de services)
 - Direct Écureuil Internet Pro (réservé aux Entrepreneurs Individuels)⁽¹⁾..... **13,90 €/mois**
 - CE Net Comptes⁽¹⁾..... **13,90 €/mois**
 - Service Digital Box..... **Gratuit⁽²⁾**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

- Rattachement de compte dans l'abonnement..... **0,50 €/mois/compte ou livret à partir du 4^e compte ou livret**
- Ajout, modification ou suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation demandée en agence ou par téléphone⁽³⁾..... **TVA 25,00 €/opération**

┐ BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou sur votre appli CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android).

> SERVICE GESTION DE FACTURES **TVA**

┐ BON À SAVOIR

Le service Gestion de factures facilite le passage à la facturation électronique et permet de préparer la comptabilité d'une activité professionnelle. Ce service est accessible via DEI PRO, CE net Comptes ou CE net Remises. Pour souscrire le service, les clients doivent être équipés de l'un de ces services de banque à distance.

- Découverte..... **Gratuit⁽²⁾**
- Basique..... **18,00 €/mois⁽²⁾**
- Essentiel..... **33,00 €/mois⁽²⁾**
- Pro..... **79,00 €/mois⁽²⁾**
- Pro+..... **199,00 €/mois⁽²⁾**

1. Service de banque à distance: Direct Écureuil Internet Pro et CE Net Compte. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

3. Coût selon votre opérateur.

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Nombres de factures incluses ⁽¹⁾	20	60	100	200	500
Facturation client					
Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relance et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	-	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽²⁾	-	-	✓	✓	✓
Factures fournisseurs					
Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽²⁾	✓	✓	✓	✓	✓
Pré-comptabilité					
Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓
Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽²⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽²⁾				
			+ les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽²⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽²⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes
Pour le comptable : accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Suivi financier et trésorerie					
Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	-	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	-	-	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	-	-	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	-	-	-	✓	✓
Notes de frais					
Application dédiée aux notes de frais	1	1	2	5	25
Nombre d'utilisateurs					

>
 PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via DEI Pro, CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services.

• Abonnement.....

TVA

9,00 €/mois

• Option gestion du risque commercial.....

TVA

10,00 €/mois

• Option Facture Électronique ⁽³⁾.....

TVA

Nous consulter

1. Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

2. Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspectivev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires. Perspectivev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspectivev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

3. Sous réserve de commercialisation.

18

> WEBPROTEXION

Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs.

- Abonnement au service de banque à distance **Gratuit⁽¹⁾**
- Demande d'ajout de RIB auprès du service Clients Personnes protégées **TVA 22,95 €/ajout**
- Ajout de RIB par Internet⁽¹⁾ **Gratuit**

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) **5,00 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) **0,20 €/SMS**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **5,00 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro⁽¹⁾ **Gratuit**
- Sécurisation des opérations en ligne par lecture carte à puce
 - Lecteur carte à puce **TVA 16,33 €/lecteur**
 - Carte Secur@ccès **10,20 €/an**
 - Réédition de code confidentiel carte Secur@ccès **8,00 €**
- Sécurisation des opérations en ligne par SMS **Gratuit**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) **TVA 180,00 € pour 3 ans**
- Certificat électronique 3SKEY, token de base NG-PRO (validité 3 ans) **TVA 90,00 €**

DÉFINITION : Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Sécur'Pass pour DEI Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Epargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Epargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifié EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)⁽¹⁾



DÉFINITION: services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

> CE NET REMISES

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service **TVA 50,00 €**
- Abonnement incluant CE Net Comptes (avec consultation Bourse), la saisie, le dépôt (virements, LCR, prélèvements), la signature de remises d'ordre et une assistance dédiée **25,60 €/mois**
- Options supplémentaires (tarifications venant s'ajouter au prix de l'abonnement CE Net Remises)
 - Mise à disposition des relevés de compte **TVA 22,00 €/mois**
 - Relevés d'opérations spécifiques (prélèvements impayés, rejets de LCR...) **0,10 €/relevé/mois/compte**
 - Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942) ... **5,00 €/mois/compte**
 - Relevé des frais bancaires camt086⁽²⁾ **TVA 5,00 €/mois/compte**
 - Rattachement de compte dans l'abonnement⁽³⁾ **0,50 €/mois/compte ou livret à partir du 4^e compte ou livret**
 - Service TLMC (télécollecte des images chèques) **Nous consulter**
- Suivi SWIFT GPI **TVA 5,00 €/mois**
- Ajout, modification ou suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation⁽³⁾
 - via une connexion authentifiée sur CE Net Remises **Gratuit**
 - en agence ou par téléphone⁽⁴⁾ **TVA 25,00 €/opération**

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Sous réserve de commercialisation.

3. Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

4. Coût selon opérateur.

> SERVICE GESTION DE FACTURES **TVA**

- Découverte.....	Gratuit ⁽¹⁾
- Basique.....	18,00 €/mois ⁽¹⁾
- Essentiel.....	33,00 €/mois ⁽¹⁾
- Pro.....	79,00 €/mois ⁽¹⁾
- Pro+.....	199,00 €/mois ⁽¹⁾

Fonctionnalités	Découverte	Basique	Essentiel	Pro	Pro+
Nombres de factures incluses ⁽²⁾	20	60	100	200	500

Facturation client

Création des devis, factures clients	✓	✓	✓	✓	✓
Relance et programmation de factures	✓	✓	✓	✓	✓
Rapport des ventes	-	✓	✓	✓	✓
Encaissements clients via lien de paiement joint à vos factures ⁽³⁾	-	-	✓	✓	✓

Factures fournisseurs

Import et collecte automatisés des factures fournisseurs	✓	✓	✓	✓	✓
Planification et exécution des virements fournisseurs ⁽³⁾	✓	✓	✓	✓	✓

Pré-comptabilité

Rapprochement bancaire assisté	✓	✓	✓	✓	✓
Gestion et export de vos documents et écritures vers les logiciels comptables	✓	✓	✓	✓	✓

Synchronisation de vos comptes bancaires ⁽³⁾	Comptes professionnels détenus dans votre Banque ⁽²⁾				
			+ les comptes professionnels détenus auprès d'1 banque externe ⁽²⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de 2 banques externes ⁽²⁾	+ les comptes professionnels détenus auprès de vos autres banques externes

Pour le comptable : accès externalisé à l'espace gestion de factures	✓	✓	✓	✓	✓
--	---	---	---	---	---

Suivi financier et trésorerie

Suivi de trésorerie sur la base des factures à encaisser et à payer	-	✓	✓	✓	✓
Suivi des échéances clients et fournisseurs	-	-	✓	✓	✓
Anticipation de la TVA	-	-	✓	✓	✓
Élaboration de tableaux prévisionnels de trésorerie personnalisés	-	-	-	✓	✓

Notes de frais

Application dédiée aux notes de frais	1	1	2	5	25
Nombre d'utilisateurs					

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Volume mensuel de factures d'achats et de ventes. Au-delà du nombre de factures inclus dans les offres, un surplus de 10 € HT sera facturé par lot de 20 factures supplémentaires pour les offres Découverte et Basique, et un surplus de 20 € HT pour 50 factures pour les offres Essentiel, Pro et Pro+. Ces lots sont valables uniquement pour le mois en cours et ne peuvent pas être reportés au mois suivant. L'ajout d'une banque externe est facturé 5 € HT par banque supplémentaire. Un accès supplémentaire à l'application Notes de Frais est facturé 5 € HT par utilisateur supplémentaire.

3. Les fonctionnalités "Synchronisation des comptes externes", "Lien d'encaissement client" et "Paiement fournisseur" disponibles dans le service gestion de factures, s'appuient sur les services d'information sur les comptes et d'initiation de paiement de Perspecteev (sous le nom de Bridge) ainsi que sur le service d'information sur les comptes de Powens, fournis par ces deux établissements de paiement aux clients des Banques Populaires. Perspecteev, SAS au capital social de 759 916,80 euros, immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 529196 313. Siège social : 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris. Powens, SAS au capital social de 38 674,20 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 749 867 206. Siège social : 84 rue Beaubourg, 75003. Perspecteev et Powens sont des établissements de paiement agréés en France, contrôlés et supervisés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

> CE NET EDI (EBICS)

Solution d'envoi de fichiers par télétransmission de virements, prélèvement, TIP SEPA, effet de commerce et de récupération de relevés à partir de logiciels de comptabilité multi-bancarisés et assistance dédiée.

- Frais de mise en place du service **TVA 50,00 €**
- Abonnement mensuel
 - Abonnement EBICS avec signature électronique jointe **TVA 51,00 €/mois**
 - Option Canal EBICS T **TVA 5,00 €/mois**
 - Pe SIT **TVA Nous consulter**
 - SWIFNet FileAct **TVA Nous consulter**
 - Services FIN (MT940 et MT101) **TVA Nous consulter**
- Options supplémentaires (tarifications venant s'ajouter au prix de l'abonnement CE Net EDI)
 - Mise à disposition des relevés de compte **Gratuit**
 - Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942) ... **5,00 €/mois/compte**
 - Relevé des frais bancaires camt086⁽¹⁾ **TVA 5,00 €/mois/compte**
 - Relevés d'opérations spécifiques (prélèvements impayés, rejets de LCR...) **0,10 €/relevé/mois/compte**
 - Rattachement de compte dans l'abonnement⁽²⁾ **0,50 €/mois/compte ou livret à partir du 4^e compte ou livret**
 - E-saisie **5,00 €/mois**
- Service permettant de faire de la saisie de virement ou prélèvement manuel.*
- Service TLMC (télécollecte des images chèques) **Nous consulter**
- Suivi SWIFT GPI **TVA 5,00 €/mois**
- Ajout, modification ou suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation
 - via une connexion authentifiée sur CE Net EDI **Gratuit**
 - en agence ou par téléphone⁽¹⁾ **TVA 25,00 €/opération**

> PULCEO

BON À SAVOIR

PulCeo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCeo.fr⁽²⁾ implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Installation : frais de mise en service à distance **TVA 200,00 €**
- Installation : frais de mise en place sur site **TVA 500,00 €**
- Abonnement Pulceo.fr⁽³⁾ incluant deux banques + gestion du risque commercial + PulCeo mobile pour un appairage **TVA 40,00 €/mois**
- Signature électronique des mandats de prélèvement SEPA⁽¹⁾
 - Abonnement au service **TVA 10,00 €/mois**
 - Frais de traitement par demande de signature électronique de mandat **TVA 0,70 €/signature**
- Option rapprochement automatique des écritures prévisionnelles **TVA 15,00 €/mois**
- Option proposition d'équilibrage des soldes des comptes **TVA 30,00 €/mois**
- Gestion du risque commercial **TVA 10,00 €/mois**
- Service Facture électronique **TVA Nous consulter**
- Service Diamond (via API)⁽¹⁾ **TVA Nous consulter**
- Frais de dossier complexe **TVA Nous consulter**
- Options supplémentaires
 - Option par banque supplémentaire **TVA 10,00 €/mois**
 - Option comptes supplémentaires (au-delà de 20 comptes) **TVA 10,00 €/mois**
 - Option historique supplémentaire **TVA 10,00 €/mois**
 - (offre de base 13 mois, limité à 23 mois supplémentaires)
 - Pulceo Mobile au-delà de 1 appairage avec consultation et validation **TVA 10,00 €/mois**
 - Pulceo Connect⁽¹⁾ **TVA 10,00 €/mois**

1. Sous réserve de commercialisation.

2. Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

3. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

> AUTRES PROTOCOLES D'ACCÈS PE SIT, SWIFTNET, SWIFTNET FILEACT OU FIN (MT940 ET 101)

- Frais de mise en place..... **TVA** Nous consulter
- Abonnement..... **TVA** Nous consulter
- Rattachement de compte dans l'abonnement..... 0,50 €/mois
à partir du 4^e compte ou livret⁽¹⁾
- Option relevés de comptes au format SWIFT..... **TVA** Nous consulter
- Option relevés d'opérations 0,10 €/relevé/compte/mois
(prélèvements impayés, rejets de LCR...)
- Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942)..... 5,00 €/mois
- Option service e-saisie 5,00 €/mois
(service permettant de faire de la saisie de virement ou de prélèvement manuel)
- Option service TLMC (télécollecte des images chèques)..... Nous consulter
- Option suivi SWIFT GPI..... **TVA** 5,00 €/mois
- Frais d'intervention sur l'abonnement⁽¹⁾ : ajout, modification, suppression de compte
bénéficiaire ou d'habilitation
 - Via une connexion internet authentifiée⁽²⁾ sur CE NET EDI **TVA** Gratuit
 - Demandé en agence ou à l'assistance commerciale **TVA** 25,00 €/opération

> AUTRES PRESTATIONS

- Abonnement experts-comptables rapatriement des relevés
de comptes..... **TVA** Nous consulter
- Outil de gestion de mandat de prélèvement SEPA..... **TVA** Nous consulter

1. Sous réserve de commercialisation.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



> LA MONÉTIQUE

• Commission monétique sur paiement.....	Nous consulter
• Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
• Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
• Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
• Frais de traitement des impayés cartes bancaires ⁽¹⁾	66,00 €/impayé
• Solution d'encaissement mobile	
- Boîtier Dilizi ⁽²⁾	TVA 99,00 €
- Abonnement ⁽²⁾	TVA 9,90 €/mois
- Frais d'encaissement ⁽²⁾	TVA Nous consulter
• Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
• Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
• Frais de recherche sur historique de télécollecte sur erreur de montant et sur erreur non fondée.....	25,00 €/acte
• Frais sur contrat monétique commerçant inactif	50,00 €/an

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel. Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

- Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android..... **TVA** Nous consulter
Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.
- Frais d'installation de logiciels spécifiques ou privés **TVA** à partir de 15,00 €
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage) **TVA** Nous consulter
- Frais de dossier
- Le paiement pour la location de biens et services (PLBS) Nous consulter

> TAP TO PAY **TVA** Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet⁽³⁾ et l'application Tap to Pay Caisse d'Épargne.

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> HEOH⁽⁴⁾ **TVA** Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE...

1. Coût lié au traitement des acceptations carte bancaire revenus impayés.

2. En arrêt de commercialisation.

3. Coût de la connexion internet selon votre opérateur

4. Heoh est un service de Heoh Payments proposé par la Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiée au capital de 882 374 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838460962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾ **TVA**

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

- Abonnement CE Boost Pay Business..... **à partir de 65,50 €/mois**
- Frais de dossier **50,00 €**
- Frais de licence Caisse **99,00 €**
- Durée d'engagement de 48 mois, modalités de sortie du contrat **Nous consulter**

> ONEY PROXI⁽²⁾⁽³⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

- Paiement en 3 ou 4 fois **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire réparti entre le client et le commerçant**
- Paiement en 3 ou 4 fois sans frais **% du montant TTC de l'achat réalisé par carte bancaire pris en charge uniquement par le commerçant**
- Pour connaître les % **Nous consulter**

> E-COMMERCE

	Frais de mise en service ⁽⁴⁾	Abonnement mensuel	Frais liés aux transactions
SP Plus Pro TVA	200,00 €	19,00 €/mois	0,14 €/transaction + commission carte bancaire
SP Plus Pro Expert TVA	250,00 €	30,00 €/mois	0,14 €/transaction + commission carte bancaire
Je paie en ligne ⁽⁵⁾ TVA	-	15,00 €/mois	0,14 €/transaction + commission carte bancaire
Je paie en ligne express TVA	50,00 €	5,00 €/mois	0,14 €/transaction + commission carte bancaire
Payplug ⁽⁶⁾ TVA	-	Nous consulter	

DÉFINITION : Je paie en ligne Express est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra⁽⁷⁾).

- Options SP Plus Pro, SP Plus Pro Expert, Je paie en ligne Express **TVA Nous consulter**

> ÉDITEUR DE LECTEUR CHÈQUE

- Mise en place et location **TVA Nous consulter**

1. CE Boost Pay Business est une offre de BPCE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris.

2. L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71801205 € - 34 avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

3. Offre de financement sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100 € à 3000 €. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

4. Payable en une seule fois la 1^{re} année.

5. Je paie en ligne n'est plus commercialisé.

6. Service d'encaissement de la société Payplug Enterprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Enterprise, société par actions simplifiée au capital de 34444886,11 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443222682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

7. Coût de la connexion internet selon votre opérateur

9 LES SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾ **TVA** Nous consulter

DÉFINITION: IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Epargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les experts-comptables adhérents.

• Frais d'adhésion au service⁽²⁾ **TVA** Nous consulter

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...)⁽³⁾ et avance de fonds par Caisse d'Epargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> E-FACTURATION **TVA** Nous consulter⁽⁴⁾

1. Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS PERRET, France.

2. Service proposé par ECMASSOCIATION - expert-comptable media association, association loi 1901 créée par le conseil de l'ordre des experts-comptables dont le siège social est à Paris 7e, 19 rue Cognacq Jay, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 403 156 540.

3. Prestations assurées par EMIS SANTE, nom commercial IREMIASANTÉ, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 rue de la Rotonde, 42153 RIORGES - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

4. L'E-facturation est un service de AXE-INNOVATION proposé par la Caisse d'Epargne Hauts de France. AXE-INNOVATION, société par actions simplifiée au capital de 69 443,50 €. Siège social : 2 route de la Noue, 91190 Gif-sur-Yvette, immatriculée sous le numéro 897 734 687 au RCS d'Evry.

10 FINANCEMENTS⁽¹⁾



➤ FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé

-Frais de dossier..... **1,00 % du montant autorisé, mini 100,00 €**

-Taux d'intérêt (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte)..... **Nous consulter**

Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable

-Commission d'engagement sur découvert..... **0,25 %/trimestre**

- Commission de plus fort découvert..... **0,10 %**

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

- Commission de dépassement sur autorisation (majoration taux client)..... **2,00 %**

- Commission d'immobilisation **2,00 %**

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

- Découvert non autorisé

-Taux d'intérêt (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte)..... **Nous consulter**

Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable

ESCOMPTE D'EFFETS DE COMMERCE

- Frais de dossier (mise en place et suivi annuel) **1,00 % du montant autorisé, mini 100,00 €**

- Taux d'intérêt..... **Nous consulter**

Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable

- Commission d'engagement..... **Nous consulter**

- Commission de non-utilisation..... **2 %**

calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé du crédit

- Frais de mise en place de convention cadre d'escompte commerciale, valeur ou billet financier **0,5% du montant de la convention cadre minimum 100,00 €**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de dossier **1 % du montant autorisé**

minimum de perception de 100,00 €/dossier

- Frais de mise en place de convention cadre... **0,60 % du montant de la convention cadre minimum 130,00 €**

- Commission par notification..... **21,00 €/créance**

- Commission par créance cédée **12,00 €**

- Commission de bordereau (10 créances maxi/bordereau)..... **36,00 €**

- Commission de renouvellement..... **32,00 €**

- Commission de prorogation de créance..... **32,00 €**

- Commission de cession de marché..... **35,00 €**

- Commission de créance impayée..... **30,00 €**

- Commission de relance..... **25,00 €**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme..... **Gratuit**

AFFACTURAGE **TVA**

- Contrat d'affacturage..... **Nous consulter**

- FlashFactures..... **4,95 % du montant financé des factures confiées**

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement. Sous réserve d'acceptation par BPCE Factor.

AVANCE SUR TVA RÉCUPÉRABLE

- Frais de dossier (mise en place et suivi annuel)..... 1,00 % du montant autorisé, mini 100,00 €
 - Taux d'intérêt..... Nous consulter
- Taux dans la limite du seuil de l'usure applicable

➤ ENGAGEMENT PAR SIGNATURE⁽¹⁾

- Frais d'émission de dossier sur acte simple (imprimé pré-établi et normalisé)..... 155,00 €
- Frais d'émission de dossier sur acte spécifique..... à partir de 215,00 € (imprimé non pré-établi et non normalisé)
- Frais de mise en place d'une caution bancaire 200,00 €
- Commission d'engagement annuelle..... 2,00 % du montant autorisé, mini 50,00 €
- Caution retenue de garantie..... Nous consulter
- Caution à l'international..... Nous consulter
- Avenant à la caution bancaire - Modification de l'acte d'origine 105,00 €
- Garantie Financière d'Achèvement Nous consulter
- Mainlevée ou dénonciation à la demande du client⁽²⁾ 155,00 €

➤ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS⁽¹⁾

CRÉDIT MOYEN TERME ET LONG TERME

- Écureuil Crédit Express
 - frais de dossier..... 1 % du montant du prêt avec un minimum de 250,00 €
- Crédit d'investissement
 - frais de dossier..... 1 % du montant du prêt avec un minimum de 500,00 €

CRÉDIT-BAIL MOBILIER **TVA**

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - Conditions et tarifs des actes de gestion		
Type d'ctes	Prix HT (hors Forfait SAV)	Forfait SAV 2,50 € HT/mois
Frais de dossiers	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 50,00 € HT	Non inclus
Frais de prise d'inscription au Greffe	30,00 €	Non inclus
Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	300,00 €	Non inclus
Frais d'annulation assurance - parcours non finalisé par le client	50,00 €	Non inclus
Gestion de subventions	250,00 €	Non inclus
Annulation ou modification d'assurance ⁽²⁾	50,00 €	Inclus
Mainlevée d'opposition	50,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre matériel	200,00 €	Inclus
Gestion d'un sinistre à la personne décès, invalidité et incapacité)	150,00 €	Inclus
Rédition de documents hors espace client (contrats, échéanciers...) ⁽⁴⁾	50,00 €	Inclus
Changement d'adresse postale y compris NPAI ⁽⁵⁾	35,00 €	Inclus
Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €	Inclus
Radiation de publicité ou de gage ⁽⁶⁾	35,00 €	Inclus
Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €	Inclus (hors intérêt intercalaire)

1. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Epargne.
2. Sous réserve d'acceptation de la demande par la Caisse d'Epargne.
3. Contrat d'assurance distribué par les filiales d'assurance du Groupe BPCE, entreprises régies par le Code des Assurances.
4. Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.
5. À exclure en cas de Service Bancaire de Base (SBB). Limité à 1 fois par an.
6. Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

CRÉDIT-BAIL MOBILIER - Conditions et tarifs des actes de gestion

Type d'ctes	Prix HT (hors Forfait SAV)	Forfait SAV 2,50 € HT/mois
Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement	50,00 €	Inclus
Changement du mode de règlement - hors prélèvement ⁽¹⁾	50,00 € par échéance (chèque ou virement)	Non inclus
Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet hors espace client ⁽²⁾	50,00 €	Inclus
Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu, ...), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50,00 €	Inclus
Renseignements recherchés pour un tiers (expert- comptable, commissaire aux comptes, ...)	150,00 €	Inclus
Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽³⁾	300,00 €	Non inclus
Modification du plan de remboursement ⁽³⁾	300,00 €	Non inclus
Modification ou mainlevée de garantie ⁽³⁾	250,00 €	Inclus
Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽³⁾	300,00 €	Non inclus
Frais de dossier de recouvrement - moratoire	250,00 €	Non inclus
Frais de représentation sur impayés	20,00 €	Non inclus
Taux d'intérêt de retard	1 % par mois commencé	Non inclus
Indemnité forfaitaire	40,00 €	Non inclus
Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €	Non inclus

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER⁽³⁾⁽⁴⁾  Nous consulter

LOCATION LONGUE DURÉE⁽³⁾⁽⁵⁾  Nous consulter

➤ ASSURANCE DES EMPRUNTEURS Nous consulter

- Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré,
de son état de santé et de la durée du crédit⁽⁶⁾ Nous consulter

➤ LES GARANTIES⁽⁷⁾

- Nantissement de compte titres Caisse d'Épargne parts sociales 815,00 €/acte
ou actions hors Caisse d'Épargne
- Nantissement de produits internes 220,00 €/acte
(compte bancaire, assurances-vie, compte à terme, livrets)⁽⁸⁾
- Nantissement de produits hors Caisse d'Épargne (assurances-vie...) ⁽⁹⁾ 504,00 €/acte
- Nantissement de fonds de commerce sous seing privé 660,00 €/acte
- Nantissement de marché public et autres garanties Nous consulter
- Gage sur véhicule automobile 325,00 €/acte
- Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé 205,00 €/acte
- Prise de gage 660,00 €/acte
- Hypothèque fluviale, maritime, aérienne 300,00 €/acte
- Convention de blocage de compte courant d'associé 290,00 €/acte
- Délégation de loyers, délégation d'actif passif 215,00 €/acte
- Délégation/cession de créances 240,00 €/acte

1. Gratuit pour les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

2. Sous réserve d'acceptation de la demande par la Caisse d'Épargne.

3. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne.

4. Toute opération de crédit-bail est soumise à l'accord des Comités des engagements de BPCE LEASE – Société anonyme au capital de 62 029 232 € - Siège social: 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - 333 384 311 RCS Paris - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, n° ORIAS: 07 029 344.

5. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE LEASE – Société par actions simplifiée au capital de 4 520 000 € - Siège social: 8, rue Vidailhan CS 73131 - 31130 Balma cedex - 977 150 309 RCS Toulouse - Mandataire d'intermédiaire d'assurance, n° ORIAS: 09 046 805.

6. Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

7. S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

8. Produits tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne Hauts de France ou souscrits par son intermédiaire.

9. Produits non tenus dans les livres de la Caisse d'Épargne Hauts de France ni souscrits par son intermédiaire.

- Cession Dailly à titre de garantie
 - Créance unique 82,00 €/acte
 - Créance multiple 115,00 €/acte

➤ LES AUTRES SERVICES LIÉS AU CRÉDIT

- Engagement de non-cession de parts 175,00 €
- Duplicata de contrat de prêt à la demande du client..... 36,00 €
- Duplicata d'un tableau d'amortissement..... 26,00 €
- Édition de justificatif d'intérêts payés 32,00 €
- Attestations diverses..... 52,00 €
- Mainlevée totale ou partielle de garantie réelle ou personnelle, hors crédit-bail... 180,00 €
- Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC..... **Gratuit**
- Changement de compte de prélèvement 27,00 €
- Frais d'avenant simple du contrat (date de prélèvement, arbitrage de valeurs données en garantie, réduction de durée, mainlevée de garanties...)..... **mini 100,00 €**
- Frais d'avenant complexe :
 - Changement d'emprunteur, désolidarisation transfert de prêt sur un autre objet, substitution d'assurance ou de garanties
..... **1 % du capital restant dû, mini 610,00 €**
 - Réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement
..... **3,00 % du capital restant dû**
- Intérêt de retard sur échéance de prêt **Se référer à votre contrat**
- Frais de publication légale **Nous consulter**
- Simulation de décompte de remboursement anticipé..... 90,00 €
- Indemnité de remboursement anticipé..... **Se référer à votre contrat**
- Frais d'expertise immobilière..... **Prestation externe à la charge du client**
- Frais de coordination en cas d'opération de co-financement **Nous consulter**



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

> L'INGÉNIERIE SOCIALE

- Épargne Salariale⁽¹⁾ (PEI⁽²⁾, PERCOL-I⁽²⁾, Intéressement) **Nous consulter**
Les offres BOX OFFICE et ES -PL (Epargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Épargne sont des leviers de défiscalisation. Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽¹⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou pour leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants.
- L'Intéressement est un dispositif qui associe les salariés à la performance et/ou aux résultats de l'entreprise avec la possibilité d'intégrer en option des critères extra-financiers « RSE » **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)⁽¹⁾⁽²⁾ **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾ (carte) **Nous consulter**

1. Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Produit dont la gestion est assurée par Natixis Inter Epargne - SA au capital de 8 890 784 € - immatriculée au RCS de Paris sous le n°B692012669 - Siège social : 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

2. PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

3. Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile SAS, 824 012 173 RCS Montpellier, capital social : 90541,90 €, siège social : 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N°TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 LES PLACEMENTS



Pour une information complète et détaillée sur les coûts et frais relatifs aux produits et services financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à ce type d'opération, service, instrument financier ou service auxiliaire que l'établissement fournit au Client.

Le Client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

La Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

➤ ÉPARGNE BANCAIRE

RELEVÉS DE COMPTES MULTIPRODUITS (HORS COMPTE-COURANT)

- Mensuel..... 1,50 €/an
- Trimestriel, semestriel ou annuel..... **Gratuit**
- Relevé supplémentaire..... 1,65 €/relevé supplémentaire

LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier en toute sécurité vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement trimestriel).

- Taux de rémunération..... **Nous consulter**

DÉDUCTION ÉPARGNE DE PRÉCAUTION (DEP)

La DEP (Déduction Épargne de Précaution) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles qui relèvent de l'impôt sur le revenu dans la catégorie des bénéfices agricoles et soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel)

DÉPÔT À TERME

- Comptes à Terme à taux fixe ou révisable **Nous consulter**
- Compte à Terme Vert..... **Nous consulter**

LIVRET A **Nous consulter**

Définition : produit d'épargne réglementé et nominatif, un seul Livret A par personne morale éligible.

Durée : indéterminée

Taux : réglementaire

Souscription : montant minimum 10 € dans la limite du plafond de 76 500 € pour le Livret A.

CSL ASSOCIATIS **Nous consulter**

Définition : compte sur livret rémunéré, simple d'utilisation.

Durée : indéterminée

Taux : variable. Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et Tarifs des principales opérations et services bancaires aux professionnels, agriculteurs et associations de proximité de la Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

Souscription : montant minimum 10,00 €, montant du plafond variable selon les Caisses d'Épargne. Consultez votre conseiller.

- Frais de tenue et de gestion de CSL inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)..... **30,00 €/an**
dans la limite du solde créditeur du compte

PARTS SOCIALES

Définition : titres de propriété définis par les statuts de la Caisse d'Epargne

Durée : 1 an minimum

Souscription : montant minimum 1 part

- Frais de souscription, détention, rachats de parts sociales **Gratuit**

AUTRES SERVICES

- Frais de tenue de Compte sur Livret inactif⁽¹⁾ **30,00 €**

Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier.

> ÉPARGNE FINANCIÈRE

- OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF) **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Le détail et les conditions de vos placements (notamment les frais d'entrée, de sortie et de gestion, variables selon les OPC) sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des marchés financiers, disponible auprès de votre chargé d'affaires. La Caisse d'Epargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

GESTION DE TRÉSORERIE

- Intégral Cash Trésorerie **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/rachat quotidien d'OPC monétaires.

GESTION SOUS MANDAT

- Pour déléguer la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières **TVA Nous consulter**

CONTRAT DE CAPITALISATION

- Pour investir dans un cadre avantageux **Nous consulter**

PRODUITS FINANCIERS SUR MESURE

- (SCPI/ FCPI...) **Nous consulter**

> COMPTES-TITRES ORDINAIRES

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Caisse d'Epargne lui fournit. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de la Caisse d'Epargne perçue à ce titre.

OUVERTURE ET CLÔTURE DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE (CTO)

- Ouverture d'un Compte-Titres Ordinaire (CTO) **Gratuit**
- Clôture de CTO (hors transfert et succession) **Gratuit**

1. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livret B, Compte Excédent Professionnels) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde créditeur.

DROITS DE GARDE / FRAIS DE TENUE DE COMPTE⁽¹⁾**Portefeuille (compte-titres) composé uniquement de valeurs Groupe CE⁽²⁾**

Droits de garde

TVA 7,17 €/trimestre soit 28,68 €/anDroits de garde offert en cas de détention exclusive de parts sociales
de Société Locale d'Epargne**Portefeuille (compte-titres) mixte composé de valeurs Groupe CE⁽¹⁾
et de valeurs hors Groupe CE⁽²⁾ ou uniquement de valeurs hors Groupe CE⁽²⁾**

	Portefeuille d'une valeur totale inférieure à 1 million d'euros		Portefeuille d'une valeur totale supérieure ou égale à 1 million d'euros
	Valeurs Groupe CE ⁽¹⁾	Valeurs hors Groupe CE ⁽²⁾	
Commission proportionnelle ⁽³⁾ appliquée sur la valorisation des valeurs hors Groupe CE	Gratuit	TVA 0,08 %/trimestre	Nous consulter
Minimum de perception	TVA 9,58 €/trimestre		Nous consulter
Maximum de perception	TVA dans la limite de 70,00 €/trimestre		Nous consulter
+ Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	Gratuit	TVA 1,04 €/ligne/trimestre	Nous consulter

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31 décembre.

- Droit de garde emprunts BPCE **Gratuit**
- Compte titres sans position à la fin du trimestre civil **TVA 5,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif⁽⁴⁾ **Droits de garde**
Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier

FRAIS DE TRANSACTION (ACHAT OU VENTE) SUR COMPTES TITRES ORDINAIRES⁽⁵⁾

- Ordre de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)

	En agence ou par téléphone ⁽⁶⁾	Par internet ⁽⁷⁾
Ordre exécuté		
Taux de courtage (% du montant de l'ordre)	1,20 %	0,50 %
Minimum de perception	20,60 €	8,80 €
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**
- Transfert comptes titres ordinaires
 - vers une autre banque **TVA 0,30 % du portefeuille avec un minimum de 101,67 €**
 - vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne **Gratuit**

1. Les valeurs Groupe CE sont constituées des valeurs émises par le Groupe Caisse d'Epargne (parts sociales de SLE, actions Natixis, Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau des Caisses d'Epargne. Nous consulter pour plus de précisions.

2. À l'exclusion des valeurs définies au renvoi précédent, les autres valeurs sont toutes les valeurs pouvant être inscrites en portefeuille.

3. Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au terme de chaque trimestre civil, calculé par tranche, en fonction du barème présent dans le prospectus du titre concerné.

4. Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

5. Hors services de Gestion Sous Mandat.

6. Coût selon opérateur.

7. Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès.

OPÉRATIONS SUR ORGANISME COMMUN DE PLACEMENT (OPC)⁽¹⁾

Souscriptions

- Souscription OPC du réseau Caisse d'Epargne.....**Nous consulter**
- Souscription OPC autres banques:
 - en agence ou par téléphone⁽²⁾ **1,2 % avec un plafond de 37,00 €**
 - par internet⁽³⁾ **0,5 % avec un plafond de 37,00 €**

Cessions ou rachats

- Rachat OPC réseau Caisse d'Epargne hors fonds à formule..... **Gratuit**
- Rachat avant échéance de fonds à formule **Nous consulter**
- Rachat avant échéance de Fonds Commun de Placement (FCP) garanti ou à promesse..... **Nous consulter**

OPÉRATIONS SUR AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS⁽⁴⁾ **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

- Édition de l'imprimé fiscal unique..... **Gratuit**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique **TVA 27,50 €**
- Relevé IFI **TVA 36,17 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille..... **Gratuit**
- Évaluation d'actifs (hors succession), attestation et certificat divers/
duplicata d'assurance-vie **57,20 €/acte**

1. Hors services de Gestion Sous Mandat.

2. Coût selon opérateur.

3. Coût de la connexion selon votre fournisseur d'accès.

4. Hors services de Gestion Sous Mandat.

13 LES AUTRES SERVICES



> FRAIS DE RECHERCHE⁽¹⁾

- Document ou opération⁽²⁾ **TVA** 25,00 €
- Historique de compte de moins de 3 ans⁽²⁾ **TVA** 10,41 €/semestre civil
- Historique de compte de plus de 3 ans⁽²⁾ **TVA** 23,75 €/semestre civil

> FRAIS DE SUCCESSION

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽³⁾ est inférieur à 5910 €. **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽⁴⁾ **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5910 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA/PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €
Cas d'une succession complexe ⁽⁵⁾	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 850 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit (hors Pompes Funèbres) **9,50 €**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **5,00 €**

Voir section « Vos moyens et opérations de paiement »

- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

> LA LOCATION DE COFFRES **TVA**

- Frais de location de coffre-fort selon contenance⁽⁶⁾
 - petit volume (< 22 dm³) **TVA** 208,33 €/an
 - volume moyen (de 22,7 dm³ à 38,2 dm³) **TVA** 250,00 €/an
 - grand volume (> 44 dm³) **TVA** 291,65 €/an
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **TVA** Frais réel/ouverture

1. Hors champs d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier.

2. Prestation exonérée de TVA hormis quand cela se rapporte à un compte titre.

3. Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

4. En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5910 € et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

5. Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

6. Plafond maximal du dépôt garanti 30 000 €, sauf dispositions contraires.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> LE CHANGE MANUEL

- Achat / vente de billets de banque étrangers (devises)
- commission de change % du montant de la transaction
en fonction du cours de change en vigueur avec un minimum de 4,70 €

> LES OPÉRATIONS PAR VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA EN EUROS OU EN DEVISES

	Virement papier	Virement télétransmis
Commission proportionnelle	0,10 % du montant de la transaction	-
- minimum de perception	20,40 €	-
Commission fixe	-	11,00 €
Commission de change ⁽²⁾ si virement en devise	0,10 % du montant de la transaction	
- minimum de perception	20,40 €	

- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées)..**15,75 €**
- Frais du correspondant étranger**18,00 €/transfert**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc⁽³⁾.....**5,00 €**
(virement en euros et dont le montant est < 150 000 €)

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

- Frais par virement
- commission proportionnelle..... **0,10 % du montant de la transaction**
minimum de perception.**20,40 €**
- et commission de change⁽²⁾ **0,10 % du montant de la transaction**
en fonction du cours de change en vigueur
minimum de perception.**20,40 €**

> RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES

	DAB ⁽⁴⁾	Guichet
Commission proportionnelle par opération	3,10 %	3,10 %
Commission fixe par opération	3,80 €	6,80 €

> PAIEMENTS PAR CARTE

- En devises ou en euros hors zone Euro (par transaction)
- commission proportionnelle**3,00 %**
- commission fixe**0,70 €**

1. Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 36).

2. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

3. Sous réserve de commercialisation.

4. Distributeur Automatique de Billets.

> OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service.....0,10 % du montant de la transaction
- Minimum de perception20,00 €

En devises

- Commission de service.....0,10 % du montant de la transaction
- Minimum de perception20,00 €
- Commission de change.....0,10 % du montant de la transaction
- en fonction du cours de change en vigueur
- Minimum de perception20,00 €

AUTRES

- Frais d'émission d'un chèque de banque en devises.....15,85 €
- Forfait Compte courant en devises.....43,50 €/an
- Paiement d'un chèque présenté par une banque étrangère.....17,00 €/chèque

15 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



> LEXIQUE

ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'État de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.
- Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros :

Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

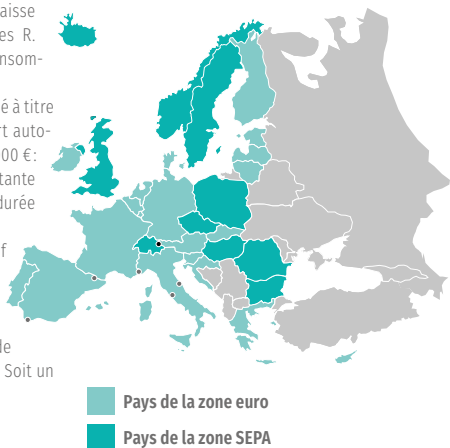
Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Épargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 € :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 € (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 € (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE: ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS:

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



➤ NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES IARD

Société anonyme au capital de 61996212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_01QHNQ délivré par l'ADEME.

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE

Société anonyme au capital social de 161469776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

APIVIA MACIF MUTUELLE

APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Étienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

16 LES NUMÉROS UTILES

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE

SERVICE CLIENT DIRECT PRO

09 84 980 200 Service gratuit + prix appel

• Contact mail

direct-pro2@hdf.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

ASSISTANCE TECHNIQUE

32 41 Service gratuit + prix appel

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone® ou votre iPad® sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (appels techniques, renseignements, télécollectes)

• TPE (HORS ANDROÏD)

N°Cristal 09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXE

• TPE ANDROÏD ET

CE BOOST PAY BUSINESS

N°Cristal 09 69 36 05 86

APPEL NON SURTAXE

• Contact mail :

serviceclient.smartpos@natixis.com

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

(Pour toute demande relative aux applications, au téléchargement d'applications et logiciel de caisse digitale)

• SP PLUS/JEPAIEENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

INTELLIO SANTÉ

(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30)

• Service commercial

02 43 78 07 08 Service gratuit + prix appel

• Service technique

02 43 78 30 48 Service gratuit + prix appel

• Contact mail : sav@groupe-sephira.fr⁽¹⁾

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

INTELLIO TAXI

• Service commercial

02 43 78 07 08 Service gratuit + prix appel

• Service technique TPE

02 43 72 54 94 Service gratuit + prix appel

• Contact mail : sav@groupe-sephira.fr⁽¹⁾

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

Du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

CENTRE D'AUTORISATIONS

7/7j - 24 heures/24 heures

0 825 898 989 Service gratuit + prix appel

CE BOOST FID

09 70 73 58 50 Service gratuit + prix appel

• Contact mail : support@ce-boost-fid.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h.

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Épargne. Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et SécurExpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit + prix appel

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOLUDRE UN LITIGE

> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

• En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller Caisse d'Épargne Hauts de France est votre interlocuteur privilégié** pour répondre à votre réclamation.

Vous pouvez également écrire au **Service relations client**, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ Rubrique Contacts / Votre Caisse d'Épargne https://www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france/nous-contacter/service.client@hdf.caisse-epargne.fr	Caisse d'Épargne Hauts de France Service Relations Clientèle 8 rue Vadé 80064 Amiens Cedex 9

• Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

• Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier : si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpc.com rubrique : [reclamation-et-mediation](#)

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un (1) an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Épargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

• **Le médiateur du crédit aux entreprises** pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Service gratuit, rapide et confidentiel qui vient en aide aux créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...

PAR INTERNET (contact dans les 48h par le Médiateur départemental du crédit)
Dossier à remplir en ligne sur le site : ⁽¹⁾https://mediateur-credit.banque-france.fr

• **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers⁽²⁾** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet ⁽¹⁾ via le formulaire électronique disponible sur le site https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur rubrique « Saisir le médiateur »	 Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

• **Le médiateur de l'Assurance** pour les litiges des entrepreneurs individuels, TPE, PME, portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
⁽¹⁾https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

• **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
⁽¹⁾www.lemediateur.fbf.fr	Le Médiateur auprès de la FBF CS 151 - 75422 Paris Cedex 09

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès. 2. Cf. article L.621-19 al.1 extrait du CMF et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org, coût selon fournisseur d'accès Internet.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr

coût de connexion selon votre fournisseur d'accès



CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE

